

# Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
langagier@nickeL.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsable de la rédaction : Pascal Sabourin

11

Mars 1995

## Dans ce numéro :

Concept / Démythifier et Démystifier /  
Formule et Formulaire /  
Francophone, Canadien-Français, Franco-Ontarien /  
La majuscule (*suite*)

◆ ◆ ◆

**Pensée langagière** : Leçon de modestie pour *Le langagier* « *Les cimetières sont remplis de gens qui se croyaient indispensables.* » (proverbe arabe)

◆ ◆ ◆

## CONCEPT

Un lecteur s'interroge sur l'usage souvent abusif du mot **concept**. Ex. : Notre compagnie a développé un nouveau **concept** de service à la clientèle. Comme nous l'avons fait remarquer souvent, les mots « font des petits » malgré nous et acquièrent des sens nouveaux et insoupçonnés au point de départ. Le *Robert* de 1987 accorde encore au terme son sens philologique et linguistique, soit « une représentation mentale générale et abstraite d'un objet ». Mais l'édition de 1993 du même dictionnaire ajoute un deuxième sens : « définition d'un produit par rapport à sa cible ». Ex. : Des nouveaux concepts dans l'industrie alimentaire. Emprunté du latin *conceptus* (1404), le terme est longtemps demeuré un emploi exclusif de la philosophie et de la linguistique. Ce n'est véritablement qu'au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle que le mot a produit des dérivés comme **conceptualisme** et **conceptualiste** (1832), **conceptualiser** (1922), **conceptualisable** (1923), **conceptualisation** (1936) et **concepteur** (1961). La langue de la publicité a été le déclencheur d'une acception plus générale du terme, probablement sous l'influence de l'anglais qui accorde à ce mot, entre autre, le sens de « a thought or opinion » c'est-à-dire une simple idée. Ex. : Ce modèle reflète le nouveau concept de GM en matière de sécurité.

Cet usage est-il fautif, se demande notre lecteur? Une langue dite « vivante » a rarement des usages « fautifs »; elle n'a que des usages plus ou moins acceptés, plus ou moins répandus parmi les membres d'une communauté linguistique. Et les dictionnaires, une fois les nouvelles acceptions suffisamment généralisées, rendent compte de ces « rejets », souvent fruits de mariages des plus inattendus, de « coups de foudre » linguistiques, quoi!

## DÉMYTHIFIER / DÉMYSTIFIER

Dans l'exemple : « L'une des fonctions du *Langagier* est de **démystifier** l'usage du français », le verbe **démystifier** convient-il à ce contexte? Car ne retrouve-t-on pas en anglais : « Our objective is to demystify the process of curriculum development »? Pour répondre à notre première question, examinons le sens de ces deux termes.

**Démythifier** vient de **mythifier** (transformer en mythe, accorder la valeur d'un mythe à une pratique, une idée, un objet) (origine grecque : *mythos* - récit fabuleux). L'antonyme **démythifier** signifie donc « supprimer en tant que mythe, enlever sa valeur de mythe à un objet, une personne, une idée ». Ex. : Apple démythifie l'ordinateur par la simplicité d'usage de ses appareils.

Pour sa part, **démystifier** est un dérivé de **mystifier** (notez l'absence du « h »), qui vient du grec *mystês* « initié aux mystères », d'où la série **mystagogue**, **mystérieux**, **mystère**, **mystique**. **Mystifier** a le sens de « tromper quelqu'un à ses dépens, tromper, abuser, duper quelqu'un ». Ex. : Le grand Houdini mystifiait les foules avec ses tours de magie.

L'antonyme **démystifier** a donc le sens de « détromper les victimes d'une mystification, d'un mythe ». Dans l'exemple que nous citons en tête de cet article, il fallait préférer « démythifier l'usage du français », c'est-à-dire enlever à l'usage du français sa réputation de mythe impénétrable.

**Note supplémentaire** : **mystifier** et **démystifier** s'emploient surtout pour des personnes, tandis que **mythifier** et **démythifier** s'appliquent surtout aux objets, aux idées, aux usages.

**Renote** : cependant, en dépit des bons conseils du *Langagier*, on entendra toujours : « Notre but est de **démystifier** le processus d'élaboration des programmes » !!!

## FORMULE / FORMULAIRE

Deux termes qui paraissent synonymes mais qui sont loin de l'être!

**Formule** est le générique (générique : terme fondamental dont sont dérivés plusieurs autres termes). Il vient du latin *formula* signifiant « cadre, règle, système ». Dans son sens général, c'est une formule déterminée, suivie pour exprimer une idée. Dans le domaine religieux, par exemple, les formules peuvent consister en paroles rituelles. Dans le domaine social, on parlera de formules de politesse. En administration (sens moderne), c'est un imprimé type pour certaines formalités administratives sur lequel on inscrit les variables, habituellement dans des cases laissées en blanc (ex. : une formule de mandat). Le terme est aussi entré dans le domaine scientifique. On parlera donc de formule d'algèbre, de formule chimique, de formule pharmaceutique. Le terme a également acquis d'autres sens tels que « une nouvelle formule de spectacle » (manière de le

présenter). En publicité, on dit « formule publicitaire » pour l'expression concise d'une idée.

Le terme **formule** a donné le verbe **formuler** (XV<sup>e</sup> s.), le substantif **formulation** (1940), l'adjectif **formulable** (1977), les nouveaux termes **informulable** (1927) et **reformuler** (1954).

**Formulaire** est aussi un dérivé de **formule**, sur le modèle **formularius** (1426). Dans son premier sens, il désigne un « recueil (livre) de formules ». Pour comprendre ce sens, observez les deux termes : glose et glossaire. Le premier a le sens de mot qu'on doit expliquer et le second, le sens de livre, dictionnaire, lexique qui donne l'ensemble de ces explications. Ainsi, un formulaire peut être ce livre qui contient des formules. Ex. : le formulaire des notaires (recueil où se trouve l'ensemble des formules utilisées par les notaires).

Dans un sens plus récent (1932), **formulaire** désigne un document comprenant des questions en face desquelles on doit inscrire des réponses. Ainsi, le document qu'on remplit en adhérant à une association est un **formulaire** et non une **formule**. L'étudiant qui s'inscrit à l'Université Laurentienne doit remplir un **formulaire** d'inscription. Mais le pharmacien qui prépare un médicament suit une **formule**.

## FRANCOPHONE, CANADIEN-FRANÇAIS, FRANCO-ONTARIEN

Depuis le début de sa parution, **Le langagier** reprend l'idée que les mots ne sont ni innocents, ni indifférents. C'est par les mots qu'on « lie les humains », c'est à cause de mots qu'on fait des guerres! Les mots ne sont jamais neutres, car chacun emporte avec lui son bagage de connotations diverses, y compris les réalités politiques et sociales. Rien de plus vrai à propos des trois termes ci-haut. Dans le numéro 10 de *Fleur de trille* (décembre 1993), le professeur Gaétan Gervais proposait ses réflexions sur ces termes, et nous en reprenons l'essentiel ici.

### · Francophone

Revenons au dictionnaire. Ce terme désigne une personne « qui parle le français, soit comme langue maternelle, soit comme langue seconde ». Dire qu'une personne est francophone, c'est simplement reconnaître le fait que cette personne parle le français. Ainsi, une personne d'origine sénégalaise qui parle français pourra être qualifiée de francophone. On dira aussi : L'Afrique francophone. Le terme francophone ne traduit donc pas l'appartenance ethnique mais

uniquement le phénomène linguistique et ses réalités connexes. De nos jours, on fait un usage excessif de ce terme, l'appliquant même à des établissements : Ex. : Une école francophone, comme si les murs du bâtiment parlaient le français!

### · Canadien-Français

Pris comme adjectif, ce terme suit la règle de la majuscule (cf. **Le langagier** n° 10). Ex. : les communautés canadiennes-françaises. Mais pris comme nom désignant des personnes, il s'écrit : Canadien-Français. Le trait d'union, ici, a comme fonction de réunir deux réalités : Canadien et Français, en un seul terme qui traduit la réalité historique du peuple de langue française qui est venu s'établir sur le sol nord-américain au cours des quatre derniers siècles. Ce trait d'union et les deux majuscules affirment le caractère distinctif de cette communauté, son identité historique et politique. Remarquez la différence lorsqu'on dit : Un Canadien-Italien, formulation qui paraît boiteuse, étrange. On dira plutôt : Un Canadien d'origine italienne.

### · Franco-Ontarien

Puisque le concept de nationalité ne s'étend pas à une province de la Confédération canadienne (sauf, peut-être, des suites d'un référendum!!), il faut recourir à des expressions plus générales pour décrire cette réalité d'un peuple d'origine française qui s'est établi dans la province de l'Ontario. Ces personnes sont « francophones » puisqu'elles parlent le français, mais l'usage tend à distinguer ce groupe culturel et linguistique des autres groupements parlant le français en Ontario. « Franco-Ontarien », du moins dans l'esprit des personnes appartenant au groupe des Canadiens-Français, désigne cette communauté historique spécifique. Pour saisir la nuance, il suffit de mettre à l'essai un terme comme : Russo-Ontarien, où « Russo » n'acquiert pas la dimension de l'expérience historique commune suggérée par « Franco-Ontarien ».

□ □ □

Plusieurs lecteurs nous ayant demandé des précisions additionnelles sur l'emploi de la majuscule (voir **Langagier** n° 10), nous ajoutons les remarques suivantes.

## LA MAJUSCULE (suite)

### Les noms d'établissements

1. Les génériques de ces dénominations suivis d'un adjectif s'écrivent avec

une majuscule. Ex. : L'École polytechnique, Le Collège militaire. La Bibliothèque nationale. L'Université franco-ontarienne.

2. Règle générale, les génériques suivis du nom propre de l'établissement prennent la minuscule. Le collège Sainte-Marie, l'université du Nouveau-Brunswick. Notez : lorsque le générique est perçu comme faisant partie intégrante du nom officiel de l'établissement, le générique prendra la majuscule. Ainsi, l'Université de Sudbury, le Collège universitaire de Hearst, l'Université Laurentienne, le Collège Boréal. Mais dans la suite du texte, le rappel de cet établissement par le générique prendra la minuscule. Ex. : Le collège a reçu 1 500 demandes d'admission.

### Les noms de grades universitaires

1. Les désignations de grades ou de diplômes prennent la majuscule. Ex. : Baccalauréat ès arts, Maîtrise en français. Notez : le nom de la discipline s'écrit toujours en minuscules. Ex. : Département de sociologie.
2. La préposition **ès**, qui est la contraction de **en** et **les**, s'écrit avec la minuscule et appelle un pluriel. Ex. : Baccalauréat ès sciences sociales. Maîtrise ès sciences. Notez : les désignations de grades « modernes » remplacent ce **ès** par **en**. Ex. : Baccalauréat en architecture, Maîtrise en éducation.

### Les abréviations des grades

Toutes les langues du monde ont leurs « curiosités ». En voici une intéressante. Si le nom de la discipline prend la minuscule lorsque la désignation est écrite au long, son abréviation prend toutefois la majuscule. Ex. : Baccalauréat ès arts = B.A., Baccalauréat en éducation = B.Ed., Maîtrise ès sciences = B.Sc. Notez : certains noms viennent du latin ou de l'anglais et sont consacrés par l'usage. Ces noms ne répondent donc pas aux règles habituelles de l'abréviation. Ex. : Ph.D. (Philosophiae Doctor), LL.D (Legum Doctor), M.B.A. (Master in Business Administration).

◆ ◆ ◆

Avec son numéro d'avril, **Le langagier** complétera sa série 1994-95. À cette occasion, les lecteurs recevront un index de tous les cas traités jusqu'à ce jour, avec renvois aux numéros déjà publiés.